

Le 2 mars 2006

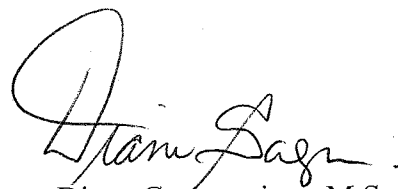
Madame Renée Poliquin
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R5V7

Objet : Projet de construction de réservoirs additionnels d'entreposage de produits liquides dans Montréal-Est

Madame,

En réponse à la question soulevée lors de la première partie des audiences concernant les nuisances occasionnées par les émissions des bateaux qui déchargent les produits au quai 94, j'aimerais vous mentionner que cet élément ne fait pas partie du projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue dans la Loi sur la qualité de l'environnement puisqu'il ne s'agit pas d'une construction ou de l'agrandissement d'un port ou d'un quai ou de la modification de l'usage que l'on fait d'un port ou d'un quai. Il faut considérer également que les bateaux sont de juridiction fédérale.

J'aimerais rappeler aussi que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a mentionné dans une lettre transmise à la Direction des évaluations environnementales du Ministère que l'administration portuaire de Montréal entend demander une évaluation du projet dans le cadre de ses bonnes pratiques environnementales.



Diane Gagnon, ing., M.Sc.

Chargée de projet

Service des projets industriels et en milieu nordique

